



Date de transmission de l'acte: 07/04/2026  
Date de reception de l'AR: 07/04/2026  
011-211100102-DE\_027\_2026-DE  
République française **AGED I**

AUDE

## ANTUGNAC - Commune

Séance du 03 avril 2026

---

<b>Membres en exercice :</b> 11	Date de la convocation: 24/03/2026 <i>trois avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe COMTE</i>
<b>Présents : 11</b>	<b>Présents :</b> Philippe COMTE, Didier SACCO, Aurore HUGEL, Christophe SALVAT, Patrice BOUSQUET, Joëlle ROSSI, Karine LAVOIEPIERRE, Stéphane FAVORY, Béatrice GAMBUS, Ferdinand HUGEL, Laure OURTAL
<b>Votants: 11</b>	
<b>Pour: 11</b>	<b>Représentés:</b>
<b>Contre: 0</b>	<b>Excusés:</b>
	<b>Absents:</b>
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Secrétaire de séance:</b> Karine LAVOIEPIERRE

---

### Objet: Convention pour mise en place d'un Dispositif Prévisionnel de Secours - DE\_027\_2026

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'en vue de l'organisation d'un trail sur la commune d'Antugnac le 7 juin 2026, il est obligatoire d'assurer la sécurité de l'événement. M. le Maire a contacté la Protection Civile de l'Aude afin de nous fournir une devis et une convention. le devis s'élève à 625.00 €. Monsieur le Maire donne lecture de la convention qui prévoit notamment 4 intervenants secouristes et 1 véhicule de premiers secours. La convention prévoit également les missions et les modalités opérationnelles.

Le Conseil Municipal,  
Où cet exposé et après en avoir délibéré,

- Approuve la convention pour mise en place d'un Dispositif Prévisionnel de Secours.
- Autorise M. le Maire à signer cette convention.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,  
Philippe COMTE  
Signé

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié